

APPEL A PROJETS DE LA REGION ALSACE
« INNOVATIONS SOCIALES EN ALSACE »
EDITION 2015

OBJECTIFS

L'appel à projets a pour objectif final de soutenir le déploiement de deux ou trois projets d'innovation sociale en lien avec les thématiques identifiées à travers les convergences « économie verte » et « santé / bien-être » de la Stratégie Régionale de l'Innovation et de son prolongement S3 (Stratégie de Spécialisation Intelligente). A travers la promotion de nouveaux leviers et modèles de développement économique et social en Alsace, cet appel à projets a notamment pour vocation de :

- susciter l'émergence d'innovations sous des formes alternatives, dépassant la dimension purement technologique,
- stimuler la culture de l'innovation auprès d'acteurs et de cercles nouveaux, notamment en l'élargissant à des secteurs encore peu matures dans ce domaine, et dans des champs jusqu'à présent pas ou peu concernés par les dispositifs publics concentrés sur le soutien à l'innovation technologique,
- initier ou renforcer des partenariats régionaux entre les associations, les entreprises, et la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

Les démarches visées par cet appel à projets comportent une part de risques dans leur mise en œuvre, et ont pour objet d'impulser des dynamiques de développement économique et social pérennes avec un modèle économique à terme rentable. Ainsi les démarches ponctuelles et limitées dans le temps ne pourront être retenues dans le cadre de cet appel à projets.

On distingue deux types de démarches éligibles à cet appel à projets :

- **les innovations de produit, de service, ou de process, comportant éventuellement une dimension technologique, et portées par des structures relevant du champ de l'ESS**, en vue de leur permettre d'être plus performantes dans la poursuite de leurs objectifs économiques et sociaux ;
- **les projets reposant sur des partenariats ou des modèles organisationnels permettant à des entreprises ne relevant pas nécessairement du champ de l'ESS, d'intégrer dans leur fonctionnement et leur activité une préoccupation d'innovation sociale et des objectifs de l'économie sociale et solidaire** (diffusion de modes d'organisation et de gouvernance coopératifs et participatifs, passerelles entre entreprises et association).

Dans chaque cas de figure, les projets devront présenter **un lien avec les thématiques identifiées à travers deux des convergences de la Stratégie Régionale de l'Innovation :**

- « économie verte », qui renvoie à des préoccupations telles que la biodiversité, le respect de l'environnement, la réduction des consommations énergétiques dans l'habitat et dans les process industriels, solutions alternatives et durables de mobilité ou d'organisation du travail, etc.

- « santé / bien-être » qui intègre toutes les préoccupations liées à la santé de la population, dont les technologies médicales, les solutions thérapeutiques, et les développements du domaine agro-alimentaire. Dans le cadre de l'innovation sociale cette convergence renvoie également à la réponse à des enjeux sociétaux : services à la personne, aide aux personnes dépendantes, etc...

Plus précisément, à l'intérieur de ces deux convergences de la SRI, une attention particulière sera donnée aux projets corrélés à l'une des 12 thématiques de spécialisation identifiées dans le cadre de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) et plus spécifiquement les thématiques faisant l'objet des programmes d'accélération mis en place en 2014 et ceux programmés pour 2015¹.

Les porteurs de projet susceptibles de participer à cette opération sont :

- **toute société régionale créée ou en cours de création (Sàrl, SA, SAS, SCOP, SCIC, ..)**, déjà sensibilisée à l'ESS ou non, disposant d'une assise financière suffisante et des compétences adéquates pour mener à bien un projet d'innovation ;
- **les associations régionales** intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire (notamment les structures d'insertion par l'activité économique, et les établissements et services d'aide par le travail).

D'autres partenaires de nature différente peuvent être associés à différentes étapes des projets au cours de leur déroulement.

L'appel à projets **s'appuie sur les critères d'analyse et de sélection suivants :**

- la **viabilité économique et la création de valeur (activités, emplois, compétences)** induite par le projet sur le territoire,
- l'intégration de démarches créatives d'**entrepreneuriat social**, en appui des enjeux de l'ESS (diffusion des liens de solidarité, développement local et durable, responsabilité environnementale et sociale),
- l'adéquation avec les convergences de la Stratégie Régionale de l'Innovation « **santé/bien-être** » et/ou « **économie verte** » et plus précisément en lien avec l'une

¹

Axes SRI	Thématiques S3	Programmes d'accélération
Santé/bien-être	Assister l'humain avec l'e-santé au quotidien pour mieux vivre et bien vieillir Dispositifs médicaux implantables / Robotique / Imagerie	Lancés en 2014
Economie Verte	Développer les transports durables et les services de mobilité Développer des bâtiments économes, durables, sains, à faible impact environnemental	
Santé/bien-être	Découvrir de nouveaux médicaments et de nouveaux modes d'administration qui associent chimie et biologie	Lancement en 2015
Economie Verte	Développer les énergies renouvelables alsaciennes, dont les technologies sont exportables Mesurer l'eau pour la gérer	
Santé/bien-être	Apporter une réponse aux pathologies locales (cancer de l'appareil digestif, maladies cardio-vasculaires, diabète) par la prévention nutritionnelle	Thématiques à consolider avant de lancer des programmes d'accélération
Economie Verte	Améliorer la production agricole et réduire son impact environnemental Développer des biens d'équipement et machines-outils plus respectueux de l'environnement et destinés aux marchés de l'économie verte	

des 12 thématiques de spécialisation identifiées à l'intérieur des deux convergences régionales dans le cadre de la S3. Une attention particulière sera donnée aux projets corrélés aux thématiques faisant l'objet des programmes d'accélération mis en place en 2014 et ceux programmés pour 2015,

- la démonstration d'un **caractère d'intérêt général** pour le territoire régional,
- le caractère **pérenne** de la démarche d'innovation sociale initiée,
- la capacité du porteur et de ses éventuels partenaires à **déployer de manière relativement rapide leur démarche** d'innovation sociale sur le territoire après en avoir vérifié la faisabilité.

Une attention particulière sera accordée aux projets intégrant une dimension technologique.

PROCESSUS DE SELECTION ET MODALITES DE SOUTIEN

La sélection des projets intervient en deux étapes :

- première étape : pré-sélection des dossiers de candidature éligibles ;
- deuxième étape : à l'issue d'une présentation orale, **deux ou trois projets au maximum seront soutenus**. Ils bénéficieront à la fois d'un **soutien financier et d'un accompagnement spécifique avec l'appui d'une structure dédiée** (sur une période de l'ordre de 6 à 12 mois) pour permettre leur déploiement.

Soutien financier aux projets retenus :

Les porteurs des projets retenus bénéficieront d'un cofinancement ponctuel sous forme de subvention, dans la limite de 50 % du montant hors taxes de certaines prestations externes liées au projet (prestations d'ordre technologique ou non, permettant d'accompagner le porteur et ses éventuels partenaires dans la structuration de leur démarche, et de confirmer la faisabilité du projet, incluant les dépenses liées à l'accompagnement). La subvention accordée pourra cependant être inférieure à cette limite de 50% des dépenses éligibles, dès lors que l'effet incitatif de l'aide s'avèrera moins élevé ou que les besoins financiers seront couverts par ailleurs. En fonction de la nature et de l'intérêt du projet, le soutien à certaines dépenses d'investissement pourra également être étudié. Une dotation de 70 000 € est affectée à cet appel à projets en vue du soutien aux projets retenus. Les aides accordées s'inscriront dans le cadre du régime « de minimis ».